



Fédération CFTC-Finances

✉ Bât. Condorcet – 6 rue Louise Weiss – 75703 PARIS CEDEX 13

tél : 01.44.97.32.71 fax : 01.44.97.33.11

E-mail : federation-cftc@syndicats.finances.gouv.fr

Extrait d'Acteurs Publics du 13 novembre 2013

SUPPRESSION DU JOUR DE CARENCE

Votée à l'Assemblée Nationale – Art. 67 du PLF

À l'issue d'un débat animé, les députés ont voté la suppression du jour de carence, pour les fonctionnaires en arrêt maladie, dans la soirée du mardi 12 novembre. Elle interviendra à partir de janvier 2014.

Les débats ont été houleux : « choquante », « scandaleuse », « incompréhensible », « injuste »... les qualificatifs n'ont pas manqué pour cette mesure !

« Les fonctionnaires ne sont pas des privilégiés » a répondu Marylise Lebranchu.

Cette mesure instaurée en 2012 et appliquée « sans aucune forme de compensation et sans réelle efficacité » [*exposé des motifs*] était sensée être une « mesure d'équité par rapport aux salariés du privé qui, eux, doivent composer avec 3 journées de carence, mais qui en majorité sont couverts par une complémentaire assurant un maintien de salaire. »

Le nouveau dispositif prévoit un **renforcement des contrôles**, a précisé le rapporteur spécial de la commission des finances pour la Fonction publique. Avec l'obligation pour les agents en arrêt maladie de transmettre dans les 48 heures leurs certificats médicaux. [*C'est déjà le cas actuellement!*]

Pour Marylise Lebranchu, *“la grande majorité des fonctionnaires a vécu cette mesure comme une mise au ban de la fonction publique”*. Les agents n'ont pas pour objectif, a-t-elle ajouté, *“d'accumuler des jours d'absence et de mettre en danger le service public”*.

La ministre de la Fonction publique a par ailleurs évoqué la mise en place de l'accord national interprofessionnel (ANI) dans le secteur privé, qui prévoit de rendre obligatoires les complémentaires santé-prévoyance dans le secteur privé. Un tel dispositif adapté au secteur public pèserait 400 à 500 millions d'euros supplémentaires dans le budget de l'État. Pour le gouvernement, la suppression du jour de carence est donc un moindre mal.